

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2024-2025

1- Les cours sont ouverts seulement aux adhérents inscrits et à jour de leurs cotisations et frais d'adhésion, dont le dossier est complet.

2- En cas d'engagement annuel, toute année commencée est intégralement dûe. Les absences ne pouvant être ni déduites ni remboursées sauf en cas de blessures, d'accident ou de maladie entraînant l'arrêt définitif de l'activité (sous présentation d'un certificat médical) ou en cas de force majeure. La cotisation annuelle comprend les 10 mois de l'année scolaire : elle prend effet début septembre et se termine fin juin.

3- Le montant des cotisations prend en compte les périodes de fermeture du Studio EtinCel'. Les cours exceptionnellement annulés par le professeur seront rattrapés.

4- Vacances scolaires : Le Studio EtinCel' sera fermé 2 semaines à toutes les vacances scolaires (sauf stages et répétitions concours)

Jours fériés : Studio fermé les 11 Novembre, 21 Avril (Lundi de Pâques) et 1er Mai. Studio ouvert Le 8 mai, 29 mai (Ascension), et 9 Juin (Lundi de Pentecôte).

5- Les adhérents sont tenus d'assister régulièrement aux cours. En cas d'absence, ils sont priés d'en avertir à l'avance le professeur par téléphone, et de justifier de façon sérieuse leur absence.

Les élèves en retard peuvent se voir refuser l'accès au cours.

6- Tenues réglementaires :

- Classique : Uniforme à acheter à la boutique "Wear moi" + Chignon avec filet obligatoire.

- Modern/Jazz/Technique/Lyrical/Stretching/Pilates : Tenue près du corps

- Néo-Classique : Justaucorps noir + collants sans pieds noir + demi-pointes chaires + Chignon

- Street/Dancehall/Urban fusion/Fitness : Tenue de sport libre + baskets réservées à l'usage en salle.

7- Il est strictement interdit de porter des bijoux pendant les cours ainsi que pendant les spectacles. L'école décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objet personnel.

8- Pour les adhérents mineurs, les parents ou représentants légaux doivent accompagner leurs enfants jusqu'à l'étage, s'assurer que le professeur est effectivement présent et assurer la surveillance de l'élève jusqu'au début du cours. De même, ils s'engagent à prendre en charge l'élève à la sortie de la salle dès la fin de son cours, et décharge le Studio EtinCel' ainsi que le professeur de toute responsabilité en cas d'accident, d'incident ou de dommages dont l'élève pourrait être victime en dehors des heures de cours.

9- Tous les élèves engagés à participer aux spectacles devront régler les frais de costumes, ainsi que de vidéo, dès le mois de septembre, et avant le 20 décembre 2024. Ils devront être présents à tous les cours, ainsi qu'aux répétitions supplémentaires obligatoires qui seront communiquées. En cas de non-respect de ces conditions, l'élève se verra écarté de ces événements. Seuls les élèves ayant choisis une inscription avec engagement pourront participer à ces spectacles.

10- L'adhérent, ou son responsable légal, déclare avoir consulté un médecin avant son inscription, attestant que la constitution physique de l'élève et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement toutes les activités dispensées par le Studio EtinCel', dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance. Il s'engage à souscrire à une assurance le couvrant en cas de blessure pendant les cours dispensés au Studio EtinCel'.

Je soussigné(e) :

Responsable légal de l'élève (si mineur) :

certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter les dispositions.

J'autorise le Studio EtinCel', ou tout prestataire collaborant avec celui-ci, à (me) photographier ou (me) filmer (mon enfant) et à exploiter (mon) (son) image sur tout type de supports.

Au besoin, j'autorise l'administration des premiers soins médicaux par le Studio EtinCel', et j'autorise le Studio EtinCel' à (me) faire prendre en charge (mon enfant) par un service d'urgence (pompiers, SAMU ...)

LE : À :

SIGNATURE :